



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

S'LO

ID : 059-215901604-20231130-DELIB13_301123-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 94

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 22
Absents excusés : 05
Procurations : 05
Absents : 00
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le trente novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISSETTE Patrick, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. BOTTIAU Christophe donne pouvoir à M. CARREZ Olivier, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOTTIAU Christophe, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DENIS Séverine, M. WALLERAND Jérémy

Etai(ent) absent(s) :

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation
24 novembre 2023

OBJET : Numérotation Construction d'un collectif de 9 appartements sur les parcelles AK 411 et AK 414 - 25 Rue des Déportés

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

07 DEC. 2023

Affichage le :

07 DEC. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Stéphanie MANNINO

Par délibération du 23 juin 2022, le Conseil Municipal avait cédé les parcelles cadastrées AK 411 et 414 situées Rue des Déportés. Un permis de construire a été déposé en date du 15 novembre 2022 par la SIGH (Récemment, elle a fusionné avec la SIA Habitat) pour la construction d'un collectif de 9 appartements avec la délivrance d'un permis de construire en date du 13 février 2023.

Selon l'article L2121-30 alinéa 2, du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration.

Après délibération
le Conseil Municipal
à l'unanimité des suffrages exprimés

-ATTRIBUT la numérotation du collectif, soit le numéro 25 de la Rue des Déportés.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 30 novembre 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL

